

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 11 Avril 2016

L'an deux mille seize, le onze avril, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de Taillecavat, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Xavier ACENA, Caline ALAMY, Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Régis BENEY, Z. DAKIR, Nicole BONNAMY, René BOUDIGUE, Philippe BRY, Elisabeth CHARRON, Maryse CHEYROU, Laurence COMBALIE, , Christelle COUNILH, Myriam REGIMON, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves d'AMÉCOURT, Alain DIDIER, Stéphanie DUBERGA, Serge DURU, Danielle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Jean Pierre GASNAULT, Valérie HATRON, Luc HERAULT, Yannick JOUSSEAUME, Lucien KERGEFRROY, Thierry LABORDE, Didier LAMOUREUX, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Bruno LIMOUZIN, Martine LOPEZ, Samuel MESTRE, Florent MAYET, Christophe MIQUEU, Jean Paul POUJON, Benoit PUAUD, Raymond REBIERE, Bernard REBILLOU, Eric TINTURIER, Philippe TRABUT CUSSAC, Jean-Marie VIAUD.*

Absents ayant donné pouvoir : *Emile BOUSCARY pv à Laurence COMBALIE, Karine LUMEAU pv à Stéphanie DUBERGA, Annie ORDRONNEAU pv à Yves d'Amécourt.*

Excusés : *Alain COMBES, Michel DELCROS.*

Auditeurs libres : J-Marc PRAT, J-Luc PIVA, Bruno QUEYROL, Fabien VECCHIATO, Sylvie CONORD, Gaëtan MAZIERE.

Le Conseil est accueilli, par le Maire de la Commune et son Conseil municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Mme Ristiguan est excusée.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au compte-rendu.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Philippe Trabut-Cussac est nommée secrétaire de séance.

Les personnes rencontrant des problèmes pour recevoir leur convocation par voie dématérialisée, doivent s'adresser auprès des services de la CDC.

PROJET INITIATIVE 100 % Très Haut Débit

Monsieur le Président rappelle le budget de ce projet : 20.7 M€ dont 3.7 Millions financés par un emprunt de la CDC du Sauveterrois avec une échéance estimée à 180 000 € à 210 000 €/an sur 25 ans.

Le bureau décide à l'unanimité d'inscrire le projet fibre 100 % à l'ordre du jour du Conseil Communautaire avec avis très favorable et unanime des Maires.

Monsieur le Président indique que ce projet devra être financé par une augmentation de la fiscalité. Il rappelle que la fiscalité n'a pas augmenté dans le Sauveterrois depuis la création de la CDC en 1997, il y a près de 20 ans. Il faudra que les Maires expliquent dans leur commune que cette augmentation est due au projet 100% fibre, d'une part, et à la baisse des dotations de l'Etat, d'autre part.

En effet, il rajoute que depuis 2013 les dotations de fonctionnement de l'Etat baissent chaque année (-108.000 € cette année encore) et que les recettes issues de la dynamique du Sauveterrois en terme de développement économique ne couvrent pas cette diminution.

Les recettes nouvelles devront être affectées en totalité à nos missions actuelles : enfance jeunesse, développement économique, entretien de la voirie communale...

Ces recettes nouvelles proviennent :

- des taxes issues de l'installation d'entreprises sur la zone d'activité (20 lots réservés sur 29) ;
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) avec l'ouverture d'un nouveau SUPER U à Sauveterre, l'ouverture prochaine d'un BRICOMARCHE, l'ouverture à la construction d'une nouvelle zone à usage commercial ;
- de l'installation d'un 3^{ème} compresseur électrique enterré sur la station TIGF de Sauveterre.

Considérant que le déploiement des réseaux Très Haut Débit relève des collectivités territoriales, l'objectif « initiative très haut débit » fixé pour 2027 doit permettre la couverture de 55.4 % de la population hors Bordeaux métropole en FttH.

Ces ambitions sont le fruit d'échanges entre le Conseil Départemental, les collectivités girondines et les différents opérateurs nationaux.

Gironde Numérique sera maître d'ouvrage, conformément au transfert de compétences.

L'assemblée après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'engager dans le projet 100 % fibre avec Gironde Numérique sur la période 2017-2022 avec un objectif de 5227 prises FttH sur 5 ans.

La mise en œuvre d'un tel programme est estimée 20 738 844 € net public. La participation financière de la CDC, en investissement, après prise en compte des co-financements publics et des recettes prévisionnelles est de 3 669 000 € avec un décaissement prévisionnel sur deux ans en 2017 et 2018.

Dans ces conditions, l'assemblée approuve la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la CDC du Sauveterrois tel qu'il résulte du Schéma Local d'Aménagement Numérique.

1 abstention : Acena Xavier

VOTE DES TAUX, CFE, TH, TFNB, TEOM

Sur proposition de la note validée par le bureau des Maires et distribuée aux membres de l'assemblée, dont 2 abstentions (Samuel Mestre et Daniel Barbe), M. le Président présente la simulation de taux établie par notre trésorière Sylvie RISTIGUIAN et qui convient le mieux à notre projet et à notre objectif de recette à savoir :

TH à 9,50 (+1,66 pt), TFB à 1,0 (+1 pt) et une TFNB à 2.57% (+0.45 pt).

Concernant la CFE, le taux maximum de 25.95 % (+1.27 pt).

Au global cela nous amène à une recette supplémentaire de **198.825 €**, ce qui nous permettra de nous engager dans le projet 100% numérique (180 à 200 k€/an) et de profiter des recettes futures de la CDC (développement économique et commercial) pour financer notre voirie.

La fiscalité du Sauveterrois n'a pas augmenté depuis sa création de la CDC en 1997, il y a 20 ans. Par ailleurs :

- les dotations baissent encore de 110.000 € cette année (soit encore 16 000 € de moins que prévu en recettes au BP) ;
- nous sommes dans l'attente de la réponse de la DRFIP sur le FPIC 2015
- La CDC doit assumer les travaux de voirie (800.000 € par an) sans plus aucune aide de l'Etat (DGE) ni du département (FDAVI) ;
- Le Conseil Départemental va augmenter la TFB de 10% soit 1,6 pt

Evolution des dotations de notre CDC depuis 2011

Nous avons aujourd'hui, pour 32 communes, des dotations inférieures à celles que nous avons en 2013 pour 16 communes.

La CDC a perdu 300 000 € depuis la fusion de 2014

Bien que cette augmentation représente 20 % de recettes, cela représente entre 5 et 10 % selon les taux de chaque commune.

Un tableau sera transféré aux communes pour calculer leur taux d'augmentation de la fiscalité globale pour leur commune.

L'assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux taux :

- *Cotisation Foncière Economique : 25.95 %*
- *Taxe Habitation : 9.50 %*
- *Taxe Foncière Bâti : 1.00 %*
- *Taxe sur le Foncier Non-bâti : 2.57 %*

4 abstentions (Samuel Mestre, Daniel Barbe, Christophe Miqueu et Florent Mayet)

TEOM

Ce taux concerne les communes de Gornac et Mourens qui font partie du SEMOCTOM.

Le syndicat indique le produit attendu pour chaque commune, en divisant ce produit par le montant des bases prévisionnelles on obtient le taux à appliquer.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2016

Communes	N° INSEE	Bases prévisionnelles	Produit attendu	Taux 2015	Taux 2016
Gornac	189	326 009	33 624	10,52%	10,31%
Mourens	299	189 132	30 352	16,33%	16,05%

63 976

L'assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les nouveaux taux pour les communes relevant du SEMOCTOM.

Daniel Barbe fait remarquer que la mise en place de la taxe incitative que l'on nous avait dite obligatoire au 1^{er} janvier 2016, n'est toujours pas mise en place à ce jour dans tous les syndicats.

Budget annexe Zone d'Activité

Les dépenses de fonctionnement correspondent à l'éclairage public photovoltaïque et aux travaux d'entretien de la zone. Ces travaux seront financés par la vente d'une parcelle au Conseil Départemental et par la revalorisation du prix des lots.

A ce jour, l'opération globale reste positive et n'impacte pas le budget principal. Il reste une valeur d'environ 350 000 € de ventes non engagées.

Après inscription des écritures d'ordre, Sylvie Tessier donne lecture des chiffres par section.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 772 138.86 € et la section d'investissement à 683 625.26 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget présenté.

Budget Primitif

M. le Président donne la parole à Sylvie Tessier, Assistante de direction, pour la lecture du budget primitif 2015 préparé par le bureau.

Le budget présenté en bureau a été ajusté, les dotations connues et le montant de la fiscalité augmentée des recettes supplémentaires lié à l'augmentation des taux ; il reste le FPIC non connu à ce jour qui sera ajusté par une délibération modificative en juin.

Après avoir rajouté les recettes locales supplémentaires liées à l'augmentation des taux, soit 198 825 €, le budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 4 858 011.73 € avec un virement de 260 123.57 € en section d'investissement et une ligne en dépenses imprévues à hauteur de 300 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 416 484.73 €.

Le Président est satisfait du travail d'optimisation du service enfance jeunesse qui a permis une baisse du reste à charge d'environ 100 000 € sur l'exercice 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget présenté sachant que les enveloppes budgétaires sont votées par chapitre.

2 abstentions : Daniel Barbe et Christophe Miqueu.

INDEMNITES CONSEIL TRESORIERE

Suite au changement de notre trésorière, Mme Sylvia Fumard, nous devons délibérer pour lui allouer les indemnités de conseils.

L'assemblée décide à la majorité :

- *de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,*
- *d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,*
- *que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Mme Sylvia Fumard, Receveur Percepteur du Trésor Public,*
- *de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux légal en vigueur.*

Bruno Limouzin s'oppose à cette décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Commission Voirie

Serge Duru présente le planning des travaux de voirie qui débuteront le 20 avril. Les réunions de chantier débuteront le vendredi 29 avril à 8h30.

Nouvel accord local sur la répartition des sièges de la CDC

Suite au décès de M. Yves Rayne, maire de Cleyrac, l'accord local est devenu caduque. Sur proposition du bureau, un nouvel accord a été proposé à toutes les communes.

Le nouvel arrêté est arrivé ce jour dans toutes les communes sera annexé à ce présent compte rendu.

Le prochain conseil communautaire de juin se réunira selon la nouvelle répartition ci-dessous :

Commune	Nombre de sièges	Suppléant
SAUVETERRE DE GUYENNE	7	
BLASIMON	3	
GORNAC	1	1
MOURENS	1	1
LE PUY	1	1
ST FERME	1	1
DIEULIVOL	1	1
TAILLECAVAT	1	1
ST BRICE	1	1
ST FELIX DE FONCAUDE	1	1
COURS DE MONSEGUR	1	1
MAURIAC	1	1
CAZAUGITAT	1	1
STE GEMME	1	1
ST SULPICE DE POMMIERS	1	1
ST SULPICE DE GUILLERAGUES	1	1

COIRAC	1	1
RIMONS	1	1
ST MARTIN DU PUY	1	1
CASTELVIEL	1	1
MESTERRIEUX	1	1
SOUSSAC	1	1
CAUMONT	1	1
NEUFFONS	1	1
CLEYRAC	1	1
DAUBEZE	1	1
ST MARTIN DE LERM	1	1
COUTURES S/ DROPT	1	1
LANDERROUET S/ SEGUR	1	1
ST ANTOINE DU QUEYRET	1	1
ST HILAIRE DU BOIS	1	1
CASTELMORON D'ALBRET	1	1
TOTAL sièges distribués	40	30

Arrêté du schéma :

L'arrêté du Préfet a été pris le 29 mars.

Pour le futur conseil communautaire il y aura deux possibilités de répartition des sièges.

- Règle de droit commun : 8 Targon, 7 Sauveterre, 3 Blasimon, 3 Frontenac et 1 siège pour toutes les autres communes.
- Si accord local : 6 Targon, 5 Sauveterre, 2 Blasimon et Frontenac, et 1 siège pour les autres.

Les services des 2 CDC vont commencer à travailler conjointement avec les différentes commissions sur un projet commun. Des rencontres seront organisées.

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU BUREAU

M le Président informe que les comptes-rendus des bureaux qui se sont tenus le 7 mars, le 4 avril ont été envoyés à l'ensemble des membres du conseil communautaire. Ces comptes rendus relatent toutes les décisions prises par le bureau par délégation du Conseil Communautaire.

M. le Président demande s'il y a des questions ou précisions à apporter à ces comptes rendus. Aucune question ni précision n'est demandée.

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

M. le Président remercie Martine Cauhapé qui sera remplacée aux séances de conseil communautaire par Sandrine Langel.

Salon notre campagne : Inauguration le samedi 23 avril à 19 h, présence des maires à 18 h pour réaliser un tour des stands. M. Didier lance un appel aux volontaires pour installer et démonter.

Commission Enfance-Jeunesse : Jeudi 14 Avril à 18h30

Prochaine réunion bureau : Lundi 2 mai 2016 à 18h30 (associer les représentants SCOT au DOO à 17 h)

Prochain Conseil Communautaire : lundi 27 Juin (Répartition FPIC, premiers éléments de fusion : répartition siège, nom et siège de la CDC)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h30.



AG de l'association des maires : le jeudi 26 mai + visite de l'entreprise de fabrication du verre à Vayres.